Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900930-20260320-DELIMARS202625-DE

COMMUNE DE KERNILIS
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sandra ROUDAUT.

Etaient présents : MM. ROUDAUT, BALCON, BERTHOULOUX, COSSET, JESTIN, LE VOURC'H, LE ROUX, CORTES, ROZEC, MAHE, LOSSEC, L'HOSTIS, LE GOASDUFF, LEVEN, ROPARS.

Absents : NÉANT
Secrétaire de séance : ROPARS Jordan

DATE DE CONVOCATION *:* 16/03/2026
DATE D'AFFICHAGE *:* 23/03/2026
NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SDEF

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère est un établissement public chargé de l'organisation du service public de distribution d'énergie électrique en lieu et place des communes et des EPCI membres.

En tant que membre du Syndicat départemental, suite aux élections municipales, le Conseil Municipal doit désigner ses représentants au SDEF au nombre de deux représentants titulaires et deux représentants suppléants.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de nommer :

Titulaires :

- BERTHOULOUX Franck
- JESTIN Laurent

Suppléants :

- LE VOURC'H Jean
- L'HOSTIS Quentin

Pour extrait certifié exact,

Le Maire

MAIRIE DE KERNILIS
29 (Finistère)

Sandra ROUDAUT.

Le Secrétaire,

Jordan ROPARS.